

AU NOM des RIVERAINS
De la Rue de Laboissière
60 730 Sainte-Geneviève

A Mr Daniel VEREECKE
Maire de Sainte-Geneviève
Mmes et Mrs les conseillers municipaux
2 Rue Maurice Bled
60 730 Sainte-Geneviève

Sainte-Geneviève le 10 Juin 2022

Objet : VITESSE EXCESSIVE Au Petit Fercourt et NUISANCES SONORES du terrain communal.

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

En tant que riverains de la RD46 allant du café du Petit Fercourt à la sortie de notre hameau, nous nous permettons d'attirer votre attention sur la gêne et le danger occasionnés par la vitesse excessive des automobilistes empruntant cette voie. En effet, les véhicules (voitures, camions, motos etc) s'élancent depuis le feu tricolore et parfois ont la chance que le feu soit au vert ; ce qui laisse de plus grandes possibilités. Le bruit est incessant; de jour comme de nuit la nuisance sonore est de plus en plus présente malgré les doubles vitrages, quant au jardin nous ne pouvons en profiter paisiblement. La pollution sonore est une source importante d'impact sur la santé, sans compter le risque incontestable d'accidents au quotidien.

Rares sont les véhicules roulants à 50km/h et pourtant nous sommes toujours en agglomération. Les transports scolaires roulent également très vite, les camions de ferraille, les camions-bennes SMDO, les porte-voitures et bien d'autres qui se rendent dans la petite zone industrielle de Laboissière-en-Thelle ou ailleurs.

En 25 ans de temps l'autoroute s'est invitée devant notre porte !

Deux lotissements ont été implantés dans cette rue et de nombreux enfants empruntent cette voie chaque jour pour se rendre à l'arrêt de car qui dessert l'école maternelle et les écoles primaires ainsi que les élèves allant au collège à pied.

D'autre part, un nouveau lotissement sera livré pour le 2^{ème} semestre 2023 sur la commune de Laboissière-en-Thelle, un flux supplémentaire de voitures va être à prévoir. Comment pensez-vous gérer cette augmentation de la circulation qui n'est déjà plus supportable ?

A plusieurs reprises, il a été demandé, lors de rdv en mairie avec vous mais aussi avec votre adjoint chargé de l'urbanisme, de prendre les mesures nécessaires à la réglementation en matière de sécurité routière dans notre rue. A ce jour, rien n'a été mis en œuvre.

Dans un 1^{er} temps il serait bien de faire des contrôles de vitesse régulièrement, avec le cinémomètre laser acheté par la commune sous le mandat de Mme Vanbersel et dans un second temps, de matérialiser notre entrée de hameau en venant de Laboissière-en-Thelle qui offre, pour nos pilotes de formule 1, une grande ligne droite de près d'1 Kilomètre! Un rétrécissement de chaussée serait judicieux et pourquoi ne pas envisager d'interdire la circulation des véhicules en transit dont le poids total roulant autorisé est supérieur à 3.5 tonnes sur cette voie !?

Le maire dispose de pouvoirs de police l'autorisant à restreindre et à réglementer la circulation et le stationnement sur le territoire de sa commune (art. L.2212-2 et suivants du code général des collectivités territoriales, CGCT)

Vous nous avez signalé que la RD46 allait faire l'objet d'une réfection prochaine et que le département allait refaire également les trottoirs. Toutefois, la réfection des trottoirs revient à la commune. Quels sont vos projets concernant ce domaine sachant qu'une voie douce sur cette axe est en cours d'étude ?

Nous tenons également à aborder un autre point important de nuisances sonores qui concerne le terrain communal situé face au 45 Bis de notre rue. En effet, vous avez décidé d'en faire un lieu de stockage pour les travaux en cours sur la commune. Toutefois, depuis l'an dernier nous supportons l'ensemble des travaux effectués sur notre territoire. Les allers-retours de camions, d'engins de chantiers, de signaux sonores de recul, de bennes déchargées sont devenus notre quotidien dès 7h le matin sans compter les camions qui viennent charger des engins à 22h30 ou minuit ; c'est une agression sonore permanente. Nous subissons actuellement les travaux de la rue de la Chapelle, bientôt ceux de la rue du Placeau et ensuite ? Pensez-vous que ce soit vivable ? sans compter les risques d'accidents supplémentaires qui sont également à prendre en considération ! Les principaux facteurs en sont les sorties d'engins mais également la boue déposée par les roues des camions sur la chaussée.

Aussi, nous vous saurions gré de bien vouloir prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des riverains et des piétons qui empruntent cette rue permettant à tous de retrouver la sérénité. L'organisme humain ne s'habitue pas au bruit ; de simple désagrément, il peut devenir une réelle source de stress constituant alors un véritable problème de santé portant atteinte à la qualité de vie.

En vous remerciant pour l'attention que vous voudrez bien accorder à notre courrier, nous souhaitons également que vous en fassiez lecture au prochain conseil municipal.

Dans l'attente d'une réponse prochaine, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'expression de nos salutations distinguées.

Véronique Julien



FLIGNY Serge



MOIZO Yannick



Freitas Martins Nathalie



Mrs Soares de Almeida Aurélie



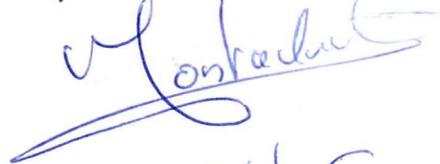
LEDAINE Françoise



Jourdain



Montaudet
Arnaud



Bédu Sandra



Mrs SOARES DE ALMEIDA Carla

M^r et M^{me} ABRAHAM Michel



Jourdain Louis

GOURDIN - CHERBOU

Elios

Yourdiz

TRABOUP



M^r GAUTHIER

THOMAS



DEROISE NATHALIE

DEROISE ARMAND

DOUBLET Juwen

et de M. BILLON

Benoit Billon

Mme DISALVO Annelise Marc

M. et Mme BRUART Vincent

M. et Mme NIESZCZAK

M. et Mme Houssin

Mme Lares Sabrina

MADAME
PETIT CHAUSSE

M. VACOIS BRUNO

Mme Bouillete

Christophe GENCY-REMY

M. et Mme LEFEVRE

Laurent Claudin

Jeremie Holtigen